DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022 Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le 25/11/2022 ID: 974-249740101-20221117-2022_131_BC_31-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,

Nombre de membres en exercice : 16 le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la

Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

Nombre de présents : 14 présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de représentés : 2

Nombre d'absents : 0 <u>Secrétaire de séance</u> : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_131_BC_31 Attribution de subventions à quatre structures associatives intervenant sur la Commune de Saint-Paul dans le cadre du Plan LAV 2022-2023

<u>ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :</u>

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants: 16

NOTA:

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Le Président certifie que :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

- la convocation a été faite le : 31 octobre 2022
- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 14/11/2022

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022 Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

ID: 974-249740101-20221117-2022_131_BC_31-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

<u>AFFAIRE N°2022_131_BC_31</u>: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À QUATRE STRUCTURES ASSOCIATIVES INTERVENANT SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL DANS LE CADRE DU PLAN LAV 2022-2023

Le Président de séance expose :

Présentation des associations et objet de la demande

Quatre structures associatives du territoire du TCO sollicitent une aide financière dans le cadre des actions du dispositif **Lutte Anti-Vectorielle (LAV 2022-2023)** qu'elles déploient dans le contexte de l'épidémie de dengue. Il s'agit des associations suivantes :

- Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) ;
- War Domain:
- Association allons Vers Les Hauts (AVLH);
- Kan Villèle.

Elles mettent en œuvre des actions de sensibilisation de la population à la Lutte Anti-Vectorielle et des opérations de nettoyage des ravines et de leurs abords. Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat **Parcours Emplois Compétences (PEC)** dédié aux missions LAV ainsi que la durée des opérations concernées par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

Non	Année créa- tion	Objet	Missions LAV	Zones Intervention	Nbre PEC	Durée action
ARDI	2012	Développer toutes les activités d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté d'emploi : mise en place de formations, de chantiers d'insertion, d'emplois verts, d'actions innovantes (garage social, boutique sociale) ou par le portage de projets liés à l'inclusion socio-professionnelle. Les priorités étant le développement de l'emploi, de l'employabilité et l'acquisition de compétences.	Nettoyage ravines Sensibilisation des publics aux gestes LAV	Bassins de vie La plaine/ Saint- Gilles	16	Octobre 2022 à août 2023
WAR DOMAIN	1994	Développement social, culturel et sportif du quartier, mise en place d'actions liées à l'environnement, sensibilisation, protection et embellissement, mise en place d'actions d'alphabétisation, de réinsertion et de formation, lutte contre les drogues de toute sorte.	Nettoyage ravines Sensibilisation des publics aux gestes LAV	Ravines Hermitage/ Saline/ Tabac/ Trois bassins	10	Juin 2022 à avril 2023
AVLH	2016	Valoriser le patrimoine matériel et immatériel/actions insertion professionnelle, économique, développement durable. Développer l'insertion par l'activité économique par des actions ou du partenariat avec les acteurs sportifs, socio-culturels et insertion par l'économie. Proposer un accompagnement social des publics fragilisés (accueillir, conseiller et orienter). Aider à la protection de l'environnement, aménagement, embellissement des quartiers, valorisation du patrimoine par des chantiers d'insertion.	Nettoyage ravines Sensibilisation des publics aux gestes LAV	Ravines Laforges/ Renaud/ Athanase/ Divon/ Bras mahot/ Fond Maunier	8	Novembre 2022 à septembre 2023

					Envoyé en pré	fecture le	17/11/2022	
_			_		Reçu en préfecture le 17/11/2022			
		Être une force de proposition pour le		1	Publié le		51	0 //
		développement des quartiers par l'organisation d'ateliers participatifs.			ID : 974-24974	10101-202	21117-2022_13	31_BC_31-DE
	1993			Ravi				
		Mise en place d'activités culturelles, sportives et	, ,	Berr			1	
KAN VILLELLE		artisanales, découverte et valorisation du			rimont/		Juin 2022 à	
		patrimoine local, amélioration du cadre de vie,			t-Gilles/	8	avril 2023	
		Participer à l'insertion du public des quartiers,						
		action de prévention et de lutte contre les maladies	gestes	Bass	sin vie de			
1		vectorielles (chikungunya, leptospiroses	 	Plate	eau Caillou			

La durée de l'action et le nombre hebdomadaire d'heures d'intervention des Contrats PEC sont respectivement fixés à 11 mois et à 30 heures.

Montants sollicités par les cinq associations

Le budget prévisionnel total pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle sur la Commune de Saint-Paul s'élève à 612 647 €. Les associations sollicitent le TCO pour l'octroi d'une subvention dont le montant total s'élève à 57 000€.

Les montants demandés au TCO ainsi qu'aux autres structures dans le cadre du dispositif PEC-LAV sont détaillés ci-dessous :

	Fonctionnement					
Nom de l'association	Montant demandé	Montant demandé	Montant attendu de	Montant Total		
	au TCO	à la commune	L'État (ASP)*			
ARDI	26 000€	26 000€	221 621€	273 621€		
WAR DOMAIN	12 000€	12 000€	110 811€	134 811€		
AVLH	10 000€	10 000€	88 648€	108 648€		
KAN VILLELE	9 000€	9 000€	77 567€	95 567€		
TOTAL	57 000€	57 000€	498 647€	612 647€		

^{*} Agence de Services et de Paiement (ASP)

Le TCO a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par le TCO qui fera l'objet d'une convention spécifique pour chaque association, sera ajusté sur le montant financier réellement attribué par la commune.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/10/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ATTRIBUER une subvention aux associations pour accompagner leurs actions de Lutte Anti-Vectorielle dont le montant maximal est réparti :
- Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) : 26 000€
- War Domain : 12 000€
- Association allons Vers Les Hauts (AVLH): 10 000€
- Kan Villèle : 9 000€

Cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte participation financière de la commune au titre des actions Lutte Anti-Vectorielle en 2022 ;

- AUTORISER le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer les conventions de financement correspondantes et toutes les pièces relatives à cette affaire ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2022 Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

- DIRE que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement du T | D:974-249740101-20221117-2022_131_BC_31-DE correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président